

Faut-il interdire le port des signes religieux à l'école?

Numéro d'inventaire : 2012.01300

Auteur(s) : Bernard Gorce

Nicolas Senèze

Type de document : article

Date de création : 2003

Description : Feuille de magazine.

Mesures : hauteur : 195 mm ; largeur : 169 mm

Notes : In La Croix édition spéciale découverte.-Article paru le 27 juin 2003 (extraits).

Mots-clés : Politique de l'éducation

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Commentaire pagination : p. 3

LA QUESTION

La Croix

édition spéciale découverte

p. 5

Faut-il interdire le port des signes religieux à l'école ?

Que pensez-vous de la formule finalement retenue par la future Constitution européenne sur les « héritages culturels, religieux et humanistes » de l'Europe ?

François Bayrou : Le seul mérite de cette formule, c'est qu'elle offre un compromis. Mais c'est un compromis tiède. Qu'est-ce que l'Europe ? L'Europe est un confluent. Un patrimoine grec et romain, un patrimoine spirituel et religieux de première importance, essentiellement judéo-chrétien, et un patrimoine philosophique, celui des Lumières, laïque et rationaliste. Chacun devrait être reconnu et nommé pour ce qu'il est.

— **Cela, c'est l'héritage. Aujourd'hui, le catholicisme est-il devenu une religion parmi d'autres ?**

— Du point de vue du patrimoine et de l'histoire, en Europe occidentale, il n'est pas une religion comme les autres, car il a profondément marqué notre civilisation commune. Mais il ne modèle plus les comportements de la société. Du point de vue de la pratique, il est devenu comme toutes les autres religions, une pratique minoritaire. La France a vécu trois grandes époques. Jusqu'au XVI^e siècle, le catholicisme était une vérité indiscutée pour tous les individus et fédératrice pour toute la société. Puis, pendant trois ou quatre siècles encore, il a été sociologiquement dominant bien que discuté en tant que vérité par beaucoup d'individus et de courants de pensée. Aujourd'hui, le catholicisme est de-

« La laïcité n'est pas faite pour mettre la religion hors la loi »

François Bayrou

Réagissant aux prises de position en faveur d'une loi prohibant le voile islamique à l'école, François Bayrou, président de l'UDF, député des Pyrénées-Atlantiques, estime qu'« une loi prohibitive risquerait d'être déclarée anticonstitutionnelle ou d'être démentie par la Cour européenne des droits de l'homme ».

venu une religion d'adhésion personnelle, dont la pratique est réservée à ceux qui en partagent personnellement la conviction, la foi. La société est devenue profondément laïque et distante à l'égard de toutes les convictions religieuses. Mais nous sommes les héritiers de cette société catholique, dans nos calendriers, nos valeurs, aussi bien que dans notre conception de la démocratie, qui est fille de cette histoire mêlant le judéo-christianisme et les Lumières.

— **Ces derniers mois, les prises de position se sont multipliées en faveur d'une loi interdisant le port du voile à l'école. Faut-il légiférer ?**

— Je ne comprends pas que l'on ne dise pas exactement où on en est aujourd'hui. Lorsque j'étais ministre de l'éducation, j'avais mis en place une organisation pour suivre au jour le jour la situation dans les établissements. Si on en est toujours aujourd'hui à quelques centaines de cas par an, est-il nécessaire de relancer la polémique ? Il y a sans doute des améliorations à apporter.

Qu'on le fasse. Je n'écarte pas absolument l'idée d'une loi, mais je la redoute car il s'agit d'un domaine explosif. Ces matières demandent beaucoup de réflexion, de conviction et de prudence.

— **Le « remède » serait pire que « le mal » ?**

— La laïcité n'est pas faite pour mettre la religion hors la loi. La conviction religieuse est un droit. L'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme dispose que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses,

pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ». Une loi prohibitive risquerait d'être déclarée anticonstitutionnelle ou d'être démentie par la Cour européenne des droits de l'homme. Le résultat serait en effet pire que la situation actuelle.

— **Vous redoutez une loi. Redoutez-vous aussi les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la laïcité ?**

— Les dangers existent. Mais tout est lié : la désespérance économique et sociale et la flambée d'intégrisme se répondent l'une à l'autre. Nous devons défendre l'identité et l'équilibre de la société, qui refuse de se laisser contraindre ou intimider et de céder sur ses valeurs, et qui refuse en même temps l'intolérance. Dans ce débat, les croyants laïques ont une responsabilité particulière. Ils sont les mieux à même d'exprimer le caractère ouvert de la laïcité. Ils doivent se faire entendre.

Recueilli par Bernard GORCE
et Nicolas SENÈZE

paru le 27 juin 2003 (Extraits)